



Vie du RPI

Bienvenue sur le site des écoles du RPI

Les communes de Saint-Cézert, Le Burgaud et Belleserre se sont regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) pour permettre aux enfants de chacune des communes de bénéficier d'un parcours scolaire depuis la maternelle jusqu'au CM2.

Les trois mairies partagent les coûts inhérents (mise à disposition des locaux de classes et de cantines, divers travaux ...) et se sont regroupées pour gérer la partie scolaire et péri-scolaire autour de ce RPI (fournitures, mobilier, personnel de cantine, personnel garderie, relation avec le Conseil Général pour la partie gestion du circuit bus entre les deux communes) ainsi que les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles).

Règlement portant sur le fonctionnement du RPI 2024-2025

[RPI 2024-2025](#)